

Participation financière – Classe de découverte de l'école Robert Bouissou

votants : 14

pour : 14

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de subvention de l'Ecole Robert Bouissou pour l'organisation d'un voyage scolaire sur le thème « Volcanisme et patrimoine » durant 2 jours courant mai et concernant les 3 classes de l'école. Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de **15 euros** (quinze euros) par enfant participant à la classe de découverte à la coopérative scolaire.

Vote des comptes administratifs et des comptes de gestion 2016

votants : 13

pour : 13

Budget commune	Fonctionnement : + 580 118.18 €	Investissement : - 304 863.36 €
Budget logements sociaux	Fonctionnement : + 23 035.88 €	Investissement : - 9 160.83 €
Budget multiple rural	Fonctionnement : +186.00 €	Investissement : + 4 193,99 €
Budget assainissement	Fonctionnement : + 21 514.57 €	Investissement : + 6 388.77 €
Budget lotissement le Belvédère	Fonctionnement : + 121 507.89 €	Investissement : - 126 662.67 €

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

votants : 13

pour : 13

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2017, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

PRÉCISE le montant et l'affectation des dépenses d'investissement concernées :

Article	Montant à affecter	Libellé
21533	3 131.82	Enfouissement réseau téléphone Lotissement Le Clos

Suppression de l'utilisation des pesticides : demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne – Plan de financement

votants : 13

pour : 13

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016/066 du 18 novembre 2016 concernant la suppression de l'utilisation des pesticides par les collectivités à compter du 01/01/2017 et l'engagement pris par le Conseil Municipal au travers de la Charte Zéro Herbicide contractée avec le Conseil Départemental de la Dordogne.

Il convenait de trouver des solutions alternatives à la gestion des espaces publics en mettant en œuvre des nouvelles pratiques. Dans ce cadre, il convenait d'envisager de nouveaux investissements.

Monsieur le Maire présente les modalités de financement comme suit :

Coût de l'opération : matériel	HT	TTC
Broyeur branches	7 669.00	9 202.80
Balayeuse/désherbeuse	9 975.00	11 970.00
Débroussailleuse + bineuse sarcluse électrique	5 059.94	6 071.93
Désherbeur thermique	1 890	2 268.00
Végétaux couvre sol	963.64	1 060.00
Enherbement trottoirs (semences)	334.80	368.28
TOTAL	25 892.38	30 941.01
PLAN DE FINANCEMENT		
Agence de l'eau Adour Garonne (70% du montant HT)		18 124.67
Autofinancement commune (dont 5 320 € TVA à récupérer)		12 816.34
Total opération		30 941.01

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le plan de financement
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Adour Garonne
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.